

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2026-04-06-C HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Modification des statuts

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté

Vu le projet de statuts à intervenir,

Considérant la délibération n°2026-04-03 en date du 11 juin 2026 de HCC approuvant la modification des statuts régularisant la situation juridique consécutive du Syndicat mixte de Méouze au 31 décembre 2025

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification statutaire ci-dessus
- **APPROUVE** les nouveaux statuts annexés
- **DEMANDE** à M le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicition seront remplies

La Secrétaire de séance,

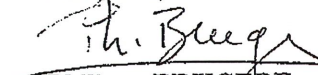

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 14 septembre 2026

Le Maire,


Philippe BRUGÈRE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 019-211913603-20260914-2026_05_06_C-DE

ID : 019-200066744-20260611-20260403-DE



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

2026

PROJET

Conseil communautaire du 11 juin 2026

STATUTS DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ



ARTICLE 1 : CONSTITUTION ET DÉNOMINATION

En application des articles L 5211-1 à L 5211-58 et L 5214-1 à L 5214-29 du Code général des collectivités territoriales, il est créé entre les communes de :

Aix	Davignac	Margerides	Saint-Angel	Saint-Pardoux-le-Neuf
Alleyrat	Eygurande	Maussac	Saint-Bonnet-près-Bort	Saint-Pardoux-le-Vieux
Ambrugeat	Féniers	Merlines	Saint-Étienne-la-Geneste	Saint-Rémy
Beissat	Feyt	Mestes	Saint-Étienne-aux-Clos	Saint-Setiers
Bellechassagne	La Courtine	Meymac	Saint-Exupéry-les-Roches	Saint-Sulpice-les-Bois
Bort-les-Orgues	Lamazière-Basse	Millevaches	Saint-Fréjoux	Saint-Victour
Chavanac	Lamazière-Haute	Monestier-Merlines	Saint-Germain-Lavolps	Sarroux – Saint Julien
Chaveroche	Laroche-près-Feyt	Monestier-Port-Dieu	Saint-Hilaire-Luc	Sérandon
Chirac-Bellevue	Latronche	Neuvic	Sainte-Marie-Lapanouze	Sornac
Clairavaux	Le Mas-d'Artiges	Palisse	Saint-Martial-le-Vieux	Soursac
Combressol	Liginiaç	Péròls-sur-Vézère	Saint-Merd-la-Breuille	Thalamy
Confolent-Port-Dieu	Lignareix	Peyrelevade	Saint-Merd-les-Oussines	Ussel
Couffy-sur-Sarsonne	Magnat-l'Étrange	Poussanges	Saint-Oradoux-de-Chirouze	Valiergues
Courteix	Malleret	Roche-le-Peyroux	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	Veyrières

Une communauté de communes dénommée **HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ.**

ARTICLE 2 : OBJET

Le projet de Haute-Corrèze Communauté s'articule autour du SCOT qui prévoit les objectifs stratégiques de notre territoire à l'horizon 2035.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

Berser
Levaud

ID : 019-211913603-20260914-2026_05_06_C-DE

ID : 019-200066744-20260811-20260403-DE

ARTICLE 6 : LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Haute-Corrèze Communauté exerce de plein droit, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

6) Protection et mise en valeur de l'environnement

Aménagement des plans d'eau communaux qui auront fait l'objet, au préalable, d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées

Mise en place d'un programme d'actions et d'animations visant à sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Soutien financier aux acteurs locaux œuvrant pour la protection et la mise en valeur de l'environnement

Mise en œuvre d'un programme d'objectifs environnementaux pour la communauté de communes

7) Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Études globales sur la politique de l'habitat

Élaboration, modification et actions de mise en œuvre d'un programme local de l'habitat

Mise en place, suivi et mise en œuvre d'opérations visant à l'amélioration de l'habitat

8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

9) Action sociale d'intérêt communautaire

- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de la petite enfance (0 à 3 ans) ;
 - Gestion d'un Relais Petite Enfance
 - Crèche et micro crèche d'intérêt communautaire
- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance (3 à 15 ans) :

AUTRES COMPÉTENCES

Aménagement numérique – communications électroniques (article L1425-1) dont la politique de développement des usages du numérique

Aménagement de plateformes forestières sur les communes de Veyrières, Thalamy et Monestier-Port-Dieu

Gestion du gîte situé sur la commune de Millevaches

Création, gestion et exploitation d'un abattoir d'intérêt communautaire.

- *Environnement*

Réalisation d'un schéma directeur et d'études préalables à la prise de compétence eau et assainissement

Gestion d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont l'entretien des installations d'ANC

- *Culture*

Préparation et mise en œuvre d'une programmation d'actions et d'animations culturelles et patrimoniales en coordination avec les acteurs locaux

Soutien financier aux structures et initiatives culturelles situées sur le territoire

Accompagnement au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle

Mise en place et gestion d'un réseau de lecture publique communautaire

Accompagnement financier de médiation culturelle autour du cinéma, en lien avec les salles de cinéma du territoire

- *Loisirs*

Création, aménagements, entretien et gestion de circuits de randonnée inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire

Création, aménagements, entretien et gestion de parcours de kayak sur la Diège

Soutien financier à des structures favorisant le développement et la gestion d'équipement pour la pratique sportive, l'organisation d'événementiels sportif, d'une politique de labellisation station sports nature aux actions définies dans ce cadre.

Gestion du plan d'eau de Méouze

ARTICLE 7 : ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Haute-Corrèze Communauté peut assurer, par convention, des opérations sous mandat pour le compte de ses membres qui en font la demande dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.